

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Faurvé, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 222 — TELEPHONE

Conseil Municipal

La séance brusquement interrompue vendredi-dernier s'est continuée vendredi matin. Elle s'est terminée à onze heures.
Au début de la séance d'hier, M. Motte revient sur l'incident qui clôtura la dernière séance du Conseil. Il estime que tout pourrait s'arranger et reprendre la discussion du cahier des charges à l'article 11 sur lequel l'incident s'est produit.
Lebas demande à répondre. Il remet les choses au point, montre combien M. Chatelet a été incorrect. « Le vote, dit-il, n'était nullement pour les membres de la minorité ni pour ceux de la majorité; notre proposition était adoptée. Mais comme cela gênait M. Chatelet de voir voter un amendement déposé par la minorité, il a déclaré que la majorité était coupable. Nous ne saurions trop protester contre cette façon d'agir, et c'est ce qui explique notre façon de voter ».
M. Chatelet ayant ensuite expliqué son attitude et se borne à des injures contre la majorité.
« L'assemblée devient houleuse, on n'entend plus rien si ce n'est des insultes qui se croisent ».
Enfin M. Motte revenant sur une proposition de surseoir faite par lui-même sur demande de Lebas propose de discuter le projet de l'ouvrage de suite en reprenant la discussion à l'article 11 en litige.
Un nouveau vote s'engage sur la date de l'examen de cette affaire.
Lebas demande qu'on la remette à une prochaine séance qui aurait lieu le soir. Il manifeste, en effet, un certain nombre de craintes qui ne peuvent séduire la majorité et y a une protestation de la minorité déposée entre les mains de M. le préfet du Nord.
M. Motte déclare que tout cela ne fait rien et sa majorité accepte de passer à la discussion.
On examine donc à nouveau l'article 11 et l'on finit par se mettre d'accord après intervention de MM. Chatelet, Cléty et Lebas sur la somme de 3 fr. 50, avec cet amendement que la société n'exigera pas une redevance plus forte de la Ville.
Watremans alors le vote que la société s'engage à payer les cotisations des ouvriers pour les retraites ouvrières.
M. Motte déclare que c'est illégal et comme Watremans maintient son vote, il le prie de le déposer à la fin de la séance.
Debaix réclame la suppression de l'article 13 en faisant remarquer qu'il permettrait de poursuivre devant les tribunaux les malheureux qui vont fouiller dans les poubelles.
Néanmoins la majorité vote l'article 13.
L'article 15 prévoit des amendes contre les queues de chiens. Debaix réclame, dit-il, de nous substituer à la société pour mettre des amendes.
M. Motte. — C'est une sauvegarde contre la Compagnie. Si ses employés sont insubordonnés elle devra verser des amendes.
Debaix. — Elle le fera payer à l'ouvrier, ou on le mettra à la porte.
Lebas demande, lorsque vient en discussion l'article 24, que la société partage ses bénéfices avec la Ville.
L'ASSOCIATION D'EMPLOIES DE LA COTISATION qui fait amendement pour résultat l'enterrement du projet d'usine.
Lebas demande alors que le partage dans les bénéfices fonctionne au bout de cinq années.
M. Motte. — C'est trop long; au bout de cinq ans on sera bien dans la société est viable.
L'amendement est rejeté par la majorité.

LA SAISON THEATRALE

Le citoyen Coupez estime que la subvention n'est pas suffisante, il voudrait la voir élever à 25,000 francs et estime qu'avec cette somme, seulement, on pourra faire quelque chose de bien.
M. Dewitte est au contraire d'avis que tout ira bien et le rapport est adopté.

LES VŒUX

Coupez demande qu'on augmente le nombre des baignoires au bain de la rue de Rome. Il demande aussi que l'on ouvre le plus vite possible l'école de natation.
DEBAIX demande que le traitement des employés des services municipaux soit augmenté d'une somme égale à la cotisation que ces employés devront verser pour les retraites ouvrières.
Auguste FRANÇOIS demande qu'on nettoie les Halles Centrales qui sont dégoûtantes.
Le huissier est prononcé à midi et demi.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS, AUX INFIRMES ET AUX INCAPABLES PRIVÉS DE RESSOURCES

Le maître de la commune de Roubaix présente ses administrés, par application des articles 9 et 13 de la loi du 14 juillet 1905, il a déposé au secrétariat de la mairie :
1. La délibération du Conseil municipal en date du 2 juin statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune.
2. Les listes d'assistance complémentaire et rectificative aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil municipal.
A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de trois jours, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal pourront présenter une réclamation devant le Tribunal de la commune.
Comme il dégraisserait le canasson, celui-ci qui depuis longtemps déjà donnait des signes de sa vieillesse, fut tué par un coup de pied qui l'atteignit près du nez, le blessant assez sérieusement.
Deux semaines de repos seront nécessaires.

BRADERIE DU JEAN-CHISLAIN

Les commerçants du Jean-Chislain organisent pour lundi prochain 5 juin (Pentecôte), une Braderie mensuelle. Les produits de l'industrie locale seront exposés au profit de la Braderie. Les marchandises vendues seront au profit de la Braderie. Les marchandises vendues seront au profit de la Braderie. Les marchandises vendues seront au profit de la Braderie.

OOOOTE A SES NERFS

François Sotte, âgé de 25 ans, charretier, demeurant rue de l'Ouest, était occupé vers midi à passer un cheval dans l'écurie de son patron, rue de Rome.
Comme il dégraisserait le canasson, celui-ci qui depuis longtemps déjà donnait des signes de sa vieillesse, fut tué par un coup de pied qui l'atteignit près du nez, le blessant assez sérieusement.
Deux semaines de repos seront nécessaires.

PARTI SOCIALISTE

L'AVANT-GARDE SOCIALISTE DU CENTRE. — La réunion du groupe aura lieu aujourd'hui samedi 3 juin, à huit heures et demie précises, au local habituel, rue Nain, 3. Ordre du jour très important.

MARIAGES DU LUNDI DE LA PENTECOTE

50 mariages ont été célébrés pour le lundi de la Pentecôte. M. Leblanc, adjoint, remplissait les fonctions d'officier de l'état-civil, procèdera aux unions dans la nouvelle salle de mariage de l'Hotel-de-Ville, à partir de 9 heures et demie du matin, jusqu'à 11 heures et quart.
Entrée par la Grand-Place.

Parti socialiste

Réunions de sections

Les réunions suivantes sont organisées en vue de la grande manifestation anticléricale du 2 juillet.

ROUBAIX. — La cinquième section se réunira ce soir samedi 3 juin, à 8 heures, chez Pollet, rue de Bouvines, 107.

HEM. — La section se réunira en assemblée générale dimanche 4 juin, à 4 heures, chez Julien Lillard, barrière du Petit-Lanoy.

LYS-LEZ-LANNOY. — Le groupe Emile Zola se réunira vendredi prochain 9 juin, à 8 heures, chez Julien Lillard, barrière du Petit-Lanoy.

Partout à l'ordre du jour : Manifestation cléricale du 2 juillet.

THEATRE DE « LA PAIX »

C'est ce soir samedi, l'ouverture du Cinéma de la Coopérative « La Paix ». Chacun se fera un plaisir d'assister aux magnifiques séances.
Spectacle de famille. Installation moderne. Vase-bleu sera un plaisir d'assister aux magnifiques séances.
Dimanche 4 et lundi 5, de 9 heures à 11 heures et de 2 à 6 heures, continuation du concours annuel pour sociétaires (toutes sections) et du concours public ouvert à tous les jeunes Français non incorporés. Commissaires et secrétaires de service : 4 juin matin, MM. Victor Turtot, Gustave Moutier et Ernest Derache; le soir, MM. Paul Malfait, Michel Duhamel et Gaston Knoff; 5 juin matin, Arthur Crépieux et Pierre Baert; le soir, Marius Lecomte et Georges Leruste.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LE TIR REGIONAL. — Aujourd'hui samedi 3 juin, à 8 heures 1/2 très précises, réunion générale pour manifestation de sympathie organisée en l'honneur de MM. Victor Fort, vice-président, nouvellement promu officier d'académie, Victor Delbar, vice-président, et Gaston Philippéron, secrétaire général, titulaires de la médaille d'argent du Mérite national.

Punch offert par le comité des sociétaires présents.

Dimanche 4 et lundi 5, de 9 heures à 11 heures et de 2 à 6 heures, continuation du concours annuel pour sociétaires (toutes sections) et du concours public ouvert à tous les jeunes Français non incorporés. Commissaires et secrétaires de service : 4 juin matin, MM. Victor Turtot, Gustave Moutier et Ernest Derache; le soir, MM. Paul Malfait, Michel Duhamel et Gaston Knoff; 5 juin matin, Arthur Crépieux et Pierre Baert; le soir, Marius Lecomte et Georges Leruste.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ENFANTS ET ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES. — Dimanche matin de 8 à 10 heures, exercices dans toutes les sections.

A 8 heures 1/2, au Palais de Justice, pour les 2e, 3e et 4e sections, répétition des problèmes de la semaine.

La section appelée répète à l'Institut Turgot. Les élèves sont invités à être très assidus aux répétitions, la production devant être appréciée d'ici fin juin.

SOCIETE L'EMPLOIE

Recette mensuelle le dimanche 4 juin, de 10 heures à midi, au local, 1, rue du Grand-Chemin.

ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX, DU 2 JUILLET 1911

Naissances. — Emile Heimz, boulevard de Cambrai, 60. — Marthe Blauvillonne, avenue Julien-Lagache, 60. — Raymond Vandaele, avenue Julien-Lagache, 60. — Oscar De Vascin, rue de la Lys, cour Leblanc, 3.

Publications de mariages. — Pierre Baur, avocat, boulevard d'Armentières, 113 et Magdeleine Baur, épouse de Delbar, vice-président, et Gaston Philippéron, secrétaire général, titulaires de la médaille d'argent du Mérite national.

Philippe Pollet, dessinateur, sans profession à Escombroux, et Alfred Dautrie, peintre, rue Mollière, cour Pollet, 4 et Isabelle Bassinet, couturière, à Baimbroux, sans profession, rue de la Lys, cour Leblanc, 3.

Chenry et Blanche Denoulet, ménagère, à Croix, et Jean-Baptiste Buriol, employé au tramway, rue de Mascara, 1 et Léonine Bellin, sans profession, à Escombroux, sans profession, rue de la Lys, cour Leblanc, 3.

Joseph Delange, peintre, rue Damphière, 46 et Marie-Joëlle, repasseuse, rue de Comé, cour Lorrain, 17 et Philomène Desreumaux, épouse de Comé, cour Lorrain, 17 et Arthur Trillat, porteur de pain, rue Fabert, cour Despeuhin, 6 et Sophie Hennebel, lingère, rue de Comé, cour Lorrain, 17 et Hélène Voumbare, rue d'Anzin, cour Gérard, 1. — Georges Lortholios, charronnier, rue de la Lys, cour Leblanc, 3.

René Desprez, sans profession, à Escombroux, et Fernand Willart, employé de commerce, rue de Leuze, 36 et Claire Lemoine, piquière, à Croix, et Philippe Pollet, dessinateur, sans profession à Escombroux, et Alfred Dautrie, peintre, rue Mollière, cour Pollet, 4 et Isabelle Bassinet, couturière, à Baimbroux, sans profession, rue de la Lys, cour Leblanc, 3.

Chenry et Blanche Denoulet, ménagère, à Croix, et Jean-Baptiste Buriol, employé au tramway, rue de Mascara, 1 et Léonine Bellin, sans profession, à Escombroux, sans profession, rue de la Lys, cour Leblanc, 3.

Joseph Delange, peintre, rue Damphière, 46 et Marie-Joëlle, repasseuse, rue de Comé, cour Lorrain, 17 et Philomène Desreumaux, épouse de Comé, cour Lorrain, 17 et Arthur Trillat, porteur de pain, rue Fabert, cour Despeuhin, 6 et Sophie Hennebel, lingère, rue de Comé, cour Lorrain, 17 et Hélène Voumbare, rue d'Anzin, cour Gérard, 1. — Georges Lortholios, charronnier, rue de la Lys, cour Leblanc, 3.

René Desprez, sans profession, à Escombroux, et Fernand Willart, employé de commerce, rue de Leuze, 36 et Claire Lemoine, piquière, à Croix, et Philippe Pollet, dessinateur, sans profession à Escombroux, et Alfred Dautrie, peintre, rue Mollière, cour Pollet, 4 et Isabelle Bassinet, couturière, à Baimbroux, sans profession, rue de la Lys, cour Leblanc, 3.

PROCÈS-VERBAL

Les gendarmes ont dressé procès-verbal au nom de Henri Lefebvre, camionneur, pour défaut de feuille d'immatriculation.

ACCIDENT

Un écharnier de l'établissement Desprez fils et C^o, Léon Pois, âgé de 30 ans, domicilié à Hem, s'est fait une entorse du pied droit en travaillant.

Le docteur Courboune, qui lui a donné des soins, a déclaré que l'incapacité de travail serait de huit jours.

MALADE AU REGIMENT

M. Henri Delcroix, maire, a été prié par télégramme d'annoncer avec tous les ménagements possibles à la famille Desprez, boulanger au hameau du Bon-Poste, la maladie grave d'Emile Desprez, commis ouvrier de la 6e section, en ce moment à l'hôpital de Verdun.

Immédiatement, Mme Desprez est partie au chevet de son enfant, que nous souhaitons voir rentrer dans ses foyers complètement rétabli, lors de sa libération, dans quelques mois.

LES ACCIDENTS

— Florimond Malfait, 15 ans, commis chez Tibergien, fut subitement frappé de la seconde phalange du pouce droit.

— Louis Cruque, 35 ans, ouvrier chez Bonami-Wibaux, s'est blessé à la cuisse gauche en travaillant.

Même usin, Edouard Delatre, 32 ans, s'est contusionné la main au cours de son travail. Le docteur Berthon a donné des soins aux trois blessés qui devront prendre 12 à 30 jours de repos.

ETAT CIVIL D'HEM. — Naissance. — Marcelle Lanquet, rue de la Cousinerie.

LEERS

ACCIDENT. — Arthur Willeguet, tisserand chez Motte-Bossut, s'est contusionné le pouce gauche en travaillant. Cinq jours de repos. Docteur Phalempin.

ANNAPES

ETAT CIVIL D'ANNAPES. — Naissance. — André Dubar, rue de Lille.

ABQ

LE BUREAU DE BIENFAISANCE s'est réuni en session budgétaire. Nous rendrons compte demain de sa réunion.

ETAT CIVIL D'ASCO

— Naissance. — Renée Lantoin, rue Kléber.

CROIX

AMICALE KLEBER. — Excursion à Baisieux du 11 juin. — Le comité rappelle que c'est dimanche le dernier jour d'inscription pour l'excursion en voiture; il engage les sociétaires à se faire inscrire de suite, car le nombre des places est limité.

Tir. — Le stand sera ouvert dimanche 9 heures à midi. Commissaires: MM. Vairon, Lecomte et Berton. Poêle offerte par M. Martial Watteau.

LES RETRAITES OUVRIÈRES ET LE PARTI SOCIALISTE

— Le Comité exécutif s'est réuni mercredi soir; il a adopté à l'unanimité l'ordre du jour ci-dessous :

« Après une longue discussion, au sujet des retraites ouvrières, déclare que dans tous les Congrès, le Parti socialiste S. F. L. O. a émis comme principe qu'un accord moral devait exister entre lui et le Syndicat ».

« Déclare qu'il y a lieu, au sujet des retraites ouvrières, de faire passer des résolutions nulles au intérêt de la classe ouvrière et des ouvriers ».

« Demande que tout en acceptant le principe des retraites, il repousse la loi telle qu'elle a été votée par les Chambres et engage les élus socialistes au Parlement à proposer de législatif actuelle de la classe ouvrière pour faire amener cette loi en réclamant les dispositions suivantes : 1. Suppression des cotisations ouvrières; 2. Abandon de l'âge de retraite; 3. Augmentation du taux de la pension ».

ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE CROIX

— Nous avons annoncé que les électeurs de la partie demandée par Roubaix étaient appelés à élire, le dimanche 11 juin, une commission de cinq membres, qui sera appelée à donner son avis sur le projet.

Tous les électeurs de la partie demandée sont invités à assister à une réunion qui aura lieu à la mairie samedi soir, à 8 heures, pour le choix des candidats.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, les malfaiteurs, à l'aide de passes, ont fait sauter la serrure de la porte de l'atelier de M. Menard, orfèvre, à Croix, rue Chevroul. Grâce à une barre de fer posée à travers la porte, les voleurs n'ont pu parvenir à entrer dans l'atelier.

ETAT-CIVIL DE CROIX

— Publications de mariages. — Uyttenboe Desré, mécanicien à Croix, et Delbecq Angele, piquière à Roubaix. — Vanacker Henri, chef de district à Croix, et Estelle Marie, sans profession à Watrelos. — Lefebvre Fernand, employé de commerce à Roubaix, et Lemoine Claire, piquière à Croix. — Jacobs Alexandre, peintre à Roubaix, et Denoulet Blanche, ménagère à Croix.

WASQUEHAL

EN REMETTANT UNE COURROIE. — A la Platière du Nord, un ouvrier Edouard Rémy, 15 ans, demeurant rue de Croix, s'est fait une entorse au poignet droit. Le docteur Demoulin lui a prescrit deux jours de repos.

EN ENTRANT UN CERCLE

— A la Fabrique de roues en fer Puits et Cie, Maurice Deschryver, 19 ans, demeurant à Croix, s'est fait une plaie au bras droit, en se cognant la main droite. 10 jours de repos. Docteur Berthier.

ETAT-CIVIL DE WASQUEHAL

— Naissance. — André Leloux, rue de Tourcoing, 19.

LANNOY

UN SUISSE MEURT SUBITEMENT EN CONDUISANT UNE PROCESSION. — Un groupe d'enfant suivi d'un certain nombre de femmes processionnaires hier, venant de Toufflers et se dirigeant vers l'église de Lannoy, Soudain, le cortège arriva à l'entrée de la ville, rue de Tournai, s'arrêta. Un homme, le suisse, venait de tomber sur la chaussée. Deux passants relevèrent l'infortuné et le transportèrent au café Delmarquette, où malgré les soins énergiques du docteur Caudmond, il rendit le dernier soupir, succombant à une embolie au cœur.

Le défunt, nommé J. B. Dolphens, était âgé de 59 ans, marié et père de plusieurs enfants.

Pendant que se déroulait ce drame, le cortège continuait sa route, chantant sans arrêt sous l'œil directeur de deux ministres de Dieu !

LA VACCINATION

— La vaccination pratiquée par M. le docteur Caudmond a donné les meilleurs résultats. C'est en grand nombre que jeunes gens et enfants s'y sont présentés.

LA CONSULTATION MENSUELLE DES NOURRISSONS

— La consultation des nourrissons a eu lieu hier par le docteur Caudmond, médecin de l'école. Les bébés y assistaient nombreux et dans un état jugé satisfaisant.

LES ACCIDENTS

— A la filature Parent-Monfort, une fileuse, Marie Bottedon, âgée de 38 ans, a eu la main gauche blessée par un organe.

Même usine, une ouvrière, Marie Dubasalle, âgée de 38 ans, s'est fait une plaie contuse à la jambe gauche en tombant. Elle est revenue chez elle le soir, mais le docteur Caudmond lui a ordonné dix jours de repos, sans complications.

ETAT CIVIL DE LANNOY

— Décès. — Dolphens Jean-Baptiste, 59 ans, journalier à Toufflers.

CONFERENCE A L'ECOLE VICTOR HUGO

— La conférence de M. Arnould sur les Retraites Ouvrières a eu lieu hier soir.

Le conférencier a fait ressortir d'une façon saisissante les garanties que présente la loi des retraites ouvrières, et a ensuite, avec la même indépendance d'esprit, indiqué les modifications qui lui paraissent devoir être apportées à cette loi « bonne mais imparfaite » pour dissiper l'atmosphère de doute inconsciemment qu'elle a soulevé autour d'elle.

M. Delcroix, maire, qui présidait, s'est fait entendre à la fin de l'assemblée pour remercier et féliciter M. Arnould de sa remarquable conférence. Il montre à son tour combien les dispositions transitoires de la loi sont favorables à la classe ouvrière.

Le docteur Courboune, qui lui a donné des soins, a déclaré que l'incapacité de travail serait de huit jours.

PROCÈS-VERBAL

Les gendarmes ont dressé procès-verbal au nom de Henri Lefebvre, camionneur, pour défaut de feuille d'immatriculation.

ACCIDENT

Un écharnier de l'établissement Desprez fils et C^o, Léon Pois, âgé de 30 ans, domicilié à Hem, s'est fait une entorse du pied droit en travaillant.

Le docteur Courboune, qui lui a donné des soins, a déclaré que l'incapacité de travail serait de huit jours.

MALADE AU REGIMENT

M. Henri Delcroix, maire, a été prié par télégramme d'annoncer avec tous les ménagements possibles à la famille Desprez, boulanger au hameau du Bon-Poste, la maladie grave d'Emile Desprez, commis ouvrier de la 6e section, en ce moment à l'hôpital de Verdun.

Immédiatement, Mme Desprez est partie au chevet de son enfant, que nous souhaitons voir rentrer dans ses foyers complètement rétabli, lors de sa libération, dans quelques mois.

LES ACCIDENTS

— Florimond Malfait, 15 ans, commis chez Tibergien, fut subitement frappé de la seconde phalange du pouce droit.

— Louis Cruque, 35 ans, ouvrier chez Bonami-Wibaux, s'est blessé à la cuisse gauche en travaillant.

Même usin, Edouard Delatre, 32 ans, s'est contusionné la main au cours de son travail. Le docteur Berthon a donné des soins aux trois blessés qui devront prendre 12 à 30 jours de repos.

ETAT CIVIL D'HEM

— Naissance. — Marcelle Lanquet, rue de la Cousinerie.

LEERS

ACCIDENT. — Arthur Willeguet, tisserand chez Motte-Bossut, s'est contusionné le pouce gauche en travaillant. Cinq jours de repos. Docteur Phalempin.

ANNAPES

ETAT CIVIL D'ANNAPES. — Naissance. — André Dubar, rue de Lille.

ABQ

LE BUREAU DE BIENFAISANCE s'est réuni en session budgétaire. Nous rendrons compte demain de sa réunion.

ETAT CIVIL D'ASCO

— Naissance. — Renée Lantoin, rue Kléber.

CHERENQ

ETAT CIVIL DE CHERENQ. — Décès. — Adèle Lerat, 74 ans, au Pont.

BAISEUX

ETAT CIVIL DE BAISEUX. — Naissances. — Renée Dennis, au Petit-Baisieux. Publications de mariages. — Entre : Florimond Desprez, employé de commerce à Croix, et Marie Benestam, femme d'équipe, rue Laure Domars, sans profession.

Décès. — Héloïse Samain, ménagère, au Grand-Baisieux.

TOUFFLERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation mensuelle des nourrissons a eu lieu hier par le docteur Lamotte et a donné d'excellents résultats.

Champagne quaranté par J. FONTAINE FILS

Viticulteur et Négociant à Epernay
Toujours les plus HAUTES RECOMPESES
Dégustation à l'Exposition de Roubaix

GAZETTE TOURQUENNOISE

Les Retraites Ouvrières

Les prévisions pour l'établissement de la liste des assurés obligatoires à Tourcoing, avaient été établies sur un chiffre de 43 à 45 mille inscriptions. Ce chiffre ne pourra vraisemblablement être atteint que lorsque la loi sera en pleine vigueur. Le nombre des ouvriers inscrits sur les premières listes, ne s'élève, en effet, qu'à 33,123, d'où une différence en moins sur l'évaluation première de 11,877.

Mais il y a lieu d'ajouter à ce nombre les 500 à 600 salariés qui ont changé d'adresse depuis le début des inscriptions, et qui figureront sur la liste supplémentaire.

Ne sont pas encore comptés non plus, les nombreux ouvriers belges habitant la Belgique, venant chaque jour travailler à Tourcoing et qui seront inscrits comme avant leur domicile, vis-à-vis de la loi, au lieu de leur travail.

Enfin, viendront s'ajouter les salariés travaillant à domicile, les salariés intermittents, les salariés de professions variées, qui ont pu échapper aux premières inscriptions. Ils figureront également sur les listes complémentaires avec les salariés qui viendront se fixer à Tourcoing.

Revision des listes d'assurés

5me section. — Le Maire de la ville de Tourcoing informe les habitants que la liste des assurés obligatoires, arrêtée par la Préfecture, est en cours de révision, au siège de la 5me section, Ecole des garçons, rue Neuve, où la commission se tiendra en permanence les mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 juin, de six heures à huit heures du soir.

Les réclamations doivent être déposées au plus tard le 15 juin, à midi. Les réclamations déposées après cette date ne seront pas prises en compte.

Les assurés qui ont des pièces justificatives de plus de 45 ans qui ne les ont pas encore fournies, et de prendre note des changements d'adresse survenus depuis l'établissement des listes provisoires; 4. de continuer l'inscription des intéressés qui n'ont pas encore remis leurs bulletins; 5. de renouveler les demandes d'inscriptions et les pièces justificatives des assurés facultatifs. Des bulletins seront à la disposition des assurés qui auraient perdu le leur ou qui n'en auraient pas reçu.

La 5me section comprend les rues situées entre les rues de Paris et du Brun Pain et les territoires de Roncq et de Bondues.

Formations Contraires

Des dispositions ont été prises pour que le bureau général des retraites soit ouvert à l'Institut social, 11, rue de Tournai, le dimanche et lundi de la Pentecôte, de neuf heures à midi.

Les intéressés qui n'ont pas encore pu remettre leurs bulletins ou leurs pièces justificatives, pourront profiter de ces deux jours de fête pour accomplir cette démarche. Des bulletins et pièces justificatives des intéressés qui en seraient dépourvus.

AVENIR DU PROLETARIAT

Dimanche prochain 4 juin, de 10 heures à 11 heures et demi du matin, perception des cotisations, au Café du Centre, place de la République.

CONCERT PUBLIC

La Fanfare du Point Central exécutera le dimanche 4 juin 1911, à 5 heures du soir, sur la terrasse de la place Thiers, les morceaux suivants :

1. En route pour Dieppe, pas redoublé (E. Gaudelroy). — 2. Navarrete, ouverture (Ch. Bataillon). — 3. Polka des Acrobates (Jean Noël). — 4. L'Inconnu, marche (M. G. Guérrier (Alf. Richard)). — 5. Fantaisie sur Aïda (Verdi).

ETAT-CIVIL